



Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Saint Vallier-de-Thiery, le 14 Septembre 2010

A l'attention de Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical

Objet : réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur qui se tiendra :

**Le vendredi 1^{er} octobre 2010
à 15H00
à Roquestéron
Salle du Foyer rural – 6 rue du Dr Passeron**

Ordre du jour :

- 1) ~~Validation~~ ^{Adoption} des projets de diagnostic territorial, de Charte, de Plan de Parc en vue de leur envoi pour avis intermédiaire
- 2) ~~Validation~~ ^{Adoption} de la modification des statuts en fonction du nouveau périmètre voté par la Région Provence Alpes Côte d'Azur le 28 juin 2010
- 3) Présentation des membres du Conseil scientifique
- 4) ~~Inscription aux~~ ^{Composition des} commissions thématiques
- 5) Vote de la Décision Modificative n°1 au Budget 2010 pour intégrer les subventions accordées par la Région au Guide des Patrimoines et au Conseil de Développement.
- 6) Délibérations administratives et comptables : Amortissement des biens de faible valeur, Journée de solidarité.
- 7) Questions diverses

Si, toutefois, vous ne pouvez pas assister à cette réunion, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de vérifier que le délégué suppléant puisse y assister ou bien de compléter et de transmettre votre pouvoir à un autre délégué du même type de collectivité.

Vous trouverez ci-joint les pièces se rapportant à l'ordre du jour.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués au PNR, l'expression de mes salutations les plus distinguées *et amicales*.

Bien à vous,

Le Président
Sénateur-Maire



Marc DAUNIS

- PJ :
- Pouvoir
 - Projets de Délibérations
 - Pièces afférentes



Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2010 à 15H Salle du Foyer rural – Roquestéron

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60

Membres présents : 43 dont 2 ayant double compétence

Pouvoirs : 5

Présents(es) :

France AOUIZERATE (*suppléante de François REYNE*)

Alain BARBAGLI

Henri BELCHIOR

Michèle BELLERY

Claude BERENGER (*accompagné du suppléant Guy PAPETTI*)

Gérard BOUCHARD (*accompagné du suppléant Georges ROMÉY*)

Catherine BOURGOIN-ROBECCHI (*suppléante de Jean-Marie AUDOLI*)

Marlène COLA (*suppléante de Sébastien HAMEL*)

Marc DAUNIS

Danielle DOMENICHINE

Alain DUJON

Daniel DUMONT

Christophe ESCANO

Pierre FABRE

Joëlle FAGUER

Manfred FAYARD

Michel FUNEL (*suppléant d'Yves FUNEL*)

Pierre-Alain GARROT

Gisèle GASTAUD

René GILDONI

Pierre GIROUD

Thierry GUEGUEN

Adrien GUEMERT (*accompagné du suppléant Francis GORDA*)

Marion LUIGI

Marc MALFATTO (*accompagné du suppléant Roger CRESP*)

Jean-Pierre MASCARELLI

Sylvaine MATILLO

Serge MAUREL

Eric MELE

Francis MERISIER

Myriam NOCERA

Jean-François OSTENG

Annie POMPARAT

Anthony PROVENZANO (*suppléant d'Antoine D'AQUINO*)

Jean-Louis PUCETTI (*accompagné du suppléant Pierre CORBIN*)

Sylvie RAFFIN-CALLOT

André ROUMAGNAC

Joseph RUBINO (*suppléant de Juliette GIOVANNINI*)

Gérard TASSO

Laurence THIEBAUT (*suppléante de Régis LEBIGRE*)

Alain VAUDABLE

Pouvoirs :

André ASCHIERI donne pouvoir à Joëlle FAGUER, Cécile BALDINI-BIOLETTO donne pouvoir à Sylvie RAFFIN-CALLOT, Jean-Marc DELIA donne pouvoir à Gisèle GASTAUD, Michel LE DARD donne pouvoir à Eric MELE, Jacques VARRONE donne pouvoir à André ROUMAGNAC.

Absents-Excusés(es) :

Roland ALVAREZ, Laurence CLAISSE, Paul CONTESSO, Raymond DONADEY, Vincent GIOBERGIA, Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Richard RIBERO, Hervé ROMANO, Christian SEGURET, Joseph VALETTE, Jérôme VIAUD.

Invités :

Daniel FACCENDA - secrétaire général Sous-Préfecture de Grasse, Amandine COUTET - Sous-Préfecture de Grasse, Marc BAZALCETTE – adjoint à l’environnement de Peymeinade, Bernard CAIRO -1er adjoint Mairie du Val de Chavagne, Philippe TOUTEE – Conseil de développement et amis du Parc, Rolland THOMAS- Conseil scientifique et Amis du Parc, Murielle BALDINI – Mairie de Roquestéron, Pierre ARNAUDON – Mairie de Saint-Jeannet, Joseph BALDINI – 1er adjoint mairie Roquestéron.

Date de la convocation : 20 septembre 2010

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de diagnostic territorial, de Charte, de Plan de Parc en vu de leur envoi pour avis intermédiaire - Délibération 10-D-016
2. Adoption de la modification des statuts en fonction du nouveau périmètre voté par la Région Provence Alpes Côte d’Azur le 28 juin 2010 – Délibération 10-D-017
3. Présentation des membres du Conseil Scientifique
4. Composition des commissions thématiques
5. Vote de la Décision Modificative n°1 au Budget 2010 – Délibération 10-D-018
6. Délibérations administratives et comptables :
 - Amortissement des biens de faible valeur – Délibération 10-D-019
 - Modalités d’accomplissement de la journée de solidarité – Délibération 10-D-020
7. Questions diverses

André ROUMAGNAC, Maire de Roquestéron, souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Syndicat Mixte d’avoir choisi d’organiser cette réunion dans la partie Nord du territoire des Préalpes d’Azur. Il présente les futurs projets pour Roquestéron, notamment la construction d’un centre médico-social et d’une cantine scolaire pour les 70 élèves de la commune. Il invite d’ores et déjà tous les participants à partager une collation à la fin de la réunion.

Le Président prend la parole pour remercier le Maire et le conseil municipal de son accueil en précisant que cette réunion est l’occasion pour un certain nombre de participants de découvrir le territoire et sa diversité.

Le Président présente ensuite l’ordre du jour.

Il précise, pour le point 1, que les documents présentés aujourd’hui au vote tiennent compte des remarques techniques des avis officiels de l’Etat et de la Région ainsi que de la demande de reformulation pour une définition plus précise des objectifs. Le projet de Charte sera ensuite envoyé aux instances nationales : CNPN et Fédération des PNR qui l’étudieront le 30 novembre après avoir envoyé leurs rapporteurs pour visiter le territoire. Le circuit de visite est en préparation.

Le Président ajoute que les exigences pour obtenir la labellisation PNR ont considérablement augmenté aujourd’hui ce qui rend son obtention d’autant plus difficile. Il remercie donc les communes de montrer leur implication pour ce projet et leur unité.

Le Président termine la lecture de l’ordre du jour en rappelant aux délégués de ne pas hésiter à contacter le Syndicat mixte pour toute question qu’ils pourraient se poser.

Il présente l’avancée des actions de préfiguration et des conventions de partenariat. Notamment, il invite tous les délégués à la signature de la convention avec le pôle de compétitivité Parfum, Arôme, senteurs, Saveurs (PASS) le 28 octobre à 10h30 à la mairie de Bar-sur-Loup. Il précise que Jean-Pierre MASCARELLI a accepté d’être en charge des grands partenariats au sein du Bureau. Il rappelle que le guide des patrimoines des Préalpes d’Azur est en cours de réalisation et que chaque commune sera invitée à donner son avis en premier concernant ce qui est noté sur son patrimoine communal.

Jean-Pierre MASCARELLI prend à son tour la parole. Il précise que la labellisation n'est pas gagnée et que nous sommes obligés de « vendre » notre projet pour espérer l'obtenir. Il rappelle également que l'intégration de ce projet de territoire dans les Alpes-Maritimes à proximité de Sophia Antipolis, de Grasse et de l'OIN est une chance qui permettra notamment au futur Parc de pouvoir tester de nouvelles technologies comme les énergies autonomes. Il ajoute que le Parc pourra constituer un territoire d'expérimentation pour d'autres pays à population faible mais proches d'un secteur à forte pression foncière.

Il précise enfin qu'il avait été prévu d'intégrer les éléments de partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var à notre projet de Charte, mais que nous passerons finalement par une convention.

1. Le Président demande à l'assemblée de s'exprimer par rapport aux projets de Charte, de Plan de parc et de diagnostic territorial.

Laure PUMAREDA présente une synthèse du projet de Charte et des modifications qui y ont été apportées.

Thierry GUEGUEN prend la parole pour le Conseil Général et commente les propositions qui ont été distribuées aux délégués (cf. annexe 1). Il précise que les demandes de modifications sont assez mineures mais que, par contre, le département renforce ses engagements sur certaines thématiques.

Le Président remercie les techniciens du Conseil Général ainsi que les conseillers généraux pour le travail accompli. Il précise que les modifications demandées par la Région ont également été prises en compte. Il fait part de la nécessité d'accorder une attention particulière aux engagements des uns et des autres. En effet, chaque commune doit rester souveraine mais ce sont les engagements de tous qui donneront de la force au PNR. Le projet de Charte fait en effet le pari de la confiance, de l'intelligence et du respect tout en restant ferme sur les objectifs. Le Président remercie d'ailleurs chaque commune pour sa contribution au projet.

Joëlle FAGUER confirme cette position en précisant que la grande diversité du territoire ne permet pas d'appliquer des règles identiques partout. Il faut trouver l'équilibre délicat entre des communes qui gardent leur droit du sol et des communes ayant un engagement fort dans le PNR.

Alain VAUDABLE (Le Mas) pose la question de la cohérence entre SCOT et PNR.

Le Président précise que le PNR et les SCOT existants ou à venir se nourrissent de réflexions convergentes. Et il y aura peut-être intérêt, dans quelques années, à réfléchir à créer un SCOT sur le territoire du PNR ou un inter-SCOT.

Eric MELE signale que dans l'article sur les déchets, les décharges sauvages doivent être signalées au Conseil Général en bord de route départementale mais de manière générale également aux collectivités concernées.

Thierry GUEGUEN fait part de l'avis des Amis du Parc qui trouvent que beaucoup de choses sont encore à améliorer dans le projet de Charte. Il s'inquiète de savoir s'ils ont raison ou non. Dans le cas où ils auraient raison, il pose la question de savoir si nous ne nous sommes pas trop précipités.

Le Président précise qu'il trouve très bien que l'association des Amis du Parc exprime sa perception. Il remercie tous ceux qui alimentent la réflexion du projet de PNR : Amis du Parc, chambre d'agriculture, propriétaires forestiers etc. Il ne faut se priver d'aucun apport. Toutefois, le mieux peut être quelquefois l'ennemi du bien. Les Amis du Parc doivent conserver leur originalité. Il appartient au Conseil de développement et surtout au Syndicat Mixte de prendre le temps d'emporter l'adhésion de tous.

Le Président suspend la séance pour passer la parole à Pierre FABRE, Président de l'association des Amis du Parc. Ce dernier confirme que les propositions des Amis du Parc sont issues d'une réflexion propre à l'association qui vient en appui au Syndicat Mixte dans un but d'enrichissement. Bien sur les membres de l'association sont exigeants, mais ils travaillent en totale collaboration avec le Syndicat Mixte. Il précise que l'association juge la Charte comme un élément structurant qui constitue un bond en avant par rapport aux années passées et que l'association y adhère pleinement.

Le Président reprend la séance.

Daniel FACCENDA, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Grasse, prend la parole pour revenir sur la procédure à suivre. Il insiste sur le fait qu'un projet de PNR est avant tout une initiative des collectivités territoriales et qu'il repose sur un projet fait par elles. Ensuite, ce projet suit une procédure de validation longue mais qui apporte des garanties sur la qualité des documents constitutifs retenus et sur la concertation qui a été menée. Les documents sont transmis au Préfet de Région avant de remonter aux instances nationales pour avis. L'avis de l'Etat ne sera transmis qu'à ce moment-là.

Il faudra ensuite intégrer les remarques des instances nationales avant de lancer l'enquête publique. Ce travail constitue une approche assez complète.

Pour accompagner au mieux le projet, M. le Sous-Préfet a mobilisé les services de l'Etat au niveau local qui avait déjà donné un premier avis technique en Juillet dernier et permis de rédiger les engagements de l'Etat.

Le Président demande à M. Faccenda de transmettre ses remerciements à M. le Sous-Préfet et aux services de l'Etat. Il soumet les projets de Charte, plan, et diagnostic au vote.

La délibération n° 10-D-016 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de la modification des statuts en fonction du nouveau périmètre voté par la Région

Provence Alpes Côte d'Azur le 28 juin 2010.

Le Président indique que le périmètre est globalement resté le même que celui voté initialement par la Région en 2004, mais qu'il devait être précisé dans un souci de visibilité accrue sur le terrain, pour les communes du Sud et de l'Est du territoire, comprises en partie seulement dans le projet de PNR. Aussi, il a été demandé aux communes concernées de se prononcer sur un périmètre souhaité. Ensuite, suite au Comité Syndical du 28 janvier où nous avons voté le projet de plan de Parc, la Région a délibéré pour suivre la proposition du Comité Syndical. Il est donc nécessaire maintenant d'adapter nos statuts en conséquence.

Le Président rappelle que suite à cette délibération, « ...La délibération du Comité doit être notifiée aux membres du Syndicat mixte. Les assemblées délibérantes des membres du Syndicat Mixte doivent délibérer à la session la plus proche de cette notification. Il doit être obtenu une majorité des deux tiers des assemblées délibérantes pour rendre la modification effective. »

Un modèle de délibération sera donc remis à chaque commune.

La délibération n° 10-D-017 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

3. Décision Modificative n°1 au Budget 2010

Eric MELE précise que cette Décision modificative consiste à intégrer au Budget 2010 des subventions accordées par la Région pour l'élaboration d'un guide des patrimoines naturels, culturels et paysagers du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur en préfiguration (22 000 €) et pour la mise en place du Conseil de Développement (12 500 €).

La délibération n° 10-D-018 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

4. Délibérations administratives et comptables :

- Amortissement des biens de faible valeur : Complément à la délibération du 29 mai 2009 sur les durées amortissements des immobilisations pour un amortissement plus rapide des biens de faible valeur.

La délibération n° 10-D-019 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité

La délibération n° 10-D-020 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

5. Présentation des membres du Conseil scientifique (cf. annexe 2)

Le Président précise que le fait de constituer le Conseil Scientifique dès la phase de préfiguration, assoie la crédibilité de notre projet de Parc et nous aidera à progresser.

Thierry GUEGUEN présente la liste des 19 personnes qui ont été retenues par le Bureau du 19 juillet 2010. Il précise que le Conseil Scientifique aura un rôle d'accompagnement dès maintenant dans l'élaboration de la Charte et sera force de proposition en tant que « sage », donc différemment du Conseil de Développement.

Ces personnes participeront bénévolement au Conseil Scientifique qui se réunira 2 ou 3 fois par an. Thierry GUEGUEN précise que d'autres personnalités intéressées ont décliné notre proposition de participation par manque de temps mais pourront participer ponctuellement. Certains membres venant de loin, Thierry GUEGUEN soumet au Comité Syndical, la proposition de remboursement des frais de déplacements sur la base des indemnités kilométriques des agents des collectivités territoriales.

Le Président souligne la qualité des personnes contactées, ainsi que leurs qualités humaines et la simplicité avec laquelle elles ont accepté d'y participer.

Le Comité Syndical valide la proposition de remboursement des frais de déplacement.

6. Composition des commissions thématiques

Le Président cite les 5 commissions thématiques qui vont être mises en place dans le but d'élaborer le programme d'action prioritaire pour les 3 premières années du PNR :

- Patrimoine naturel et eau (Orientations 1 et 3 du projet de Charte)
- Agriculture et forêt (orientation 2)
- Développement économique, formation et insertion (orientations 4 et 11)
- Energie, déchets, urbanisme et paysage (orientations 5, 6 et 7)
- Patrimoines culturels, tourisme et éducation (orientations 8, 9 et 10)

Le Président invite les délégués à s'y inscrire. Il précise que ces commissions seront composées de délégués, d'élus, de partenaires institutionnels, de membres du Conseil de développement et d'autres acteurs intéressés selon la thématique. Elles n'ont pas un rôle de décision, mais un rôle de proposition au Comité Syndical.

7. Questions diverses

Gérard TASSO, Tourette du Château, indique qu'il a reçu la visite de David Ward-Perkins dans le cadre d'une étude économique sur le territoire du PNR et demande où en est cette étude.

Le Président précise que nous attendons le rapport final. Il ajoute que le rapport sera envoyé par mail aux délégués pour validation.

Le Président passe la parole à Daniel FACCENDA qui demande à l'assemblée de bien vouloir excuser le Sous-Préfet, Monsieur Claude SERRA, retenu ailleurs. Il rappelle l'intérêt que ce dernier porte à cette démarche de création et nous assure du soutien de l'Etat. Il informe également l'assemblée qu'une

réunion de présentation du plan en faveur des territoires ruraux se déroulera le 22 octobre à 9h30 à Andon.

Le Président remercie les participants et clôture la séance.
Fin de séance : 17h30

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Faurer', with a large, sweeping flourish extending upwards and to the left.